

GÉNIE MÉCANIQUE ET AUTOMATIQUE

GMA | Années 3 - 4 - 5 du cursus ingénieur·e

Sous statut apprenti·e **A**

CHOISIR L'ALTERNANCE, UNE VRAIE DIFFÉRENCE

Associer formation théorique et immersion en entreprise, l'apprenti·e développe les aptitudes nécessaires pour réussir dans le monde professionnel. Rapidement opérationnel·le et déjà au fait des réalités de l'entreprise, l'apprenti·e dispose, en fin de formation, d'une vision complète et pragmatique du métier de l'ingénieur·e.

Chaque apprenti·e bénéficie d'un double tutorat. Le ou la tuteur·rice pédagogique (côté école) et le ou la maître·sse d'apprentissage (en entreprise) l'accompagnent tout au long de sa formation. Chaque semestre, le ou la maître·sse d'apprentissage fixe les objectifs à atteindre, dans le respect de la progression des compétences de l'apprenti·e vers celles d'un·e ingénieur·e, et évalue les résultats obtenus ainsi que la montée en compétences professionnelles.

UNE INTÉGRATION PROGRESSIVE EN ENTREPRISE

Conçue pour accompagner la progression de l'apprenti·e de la formation de technicien·ne vers celle d'ingénieur·e, la formation est évolutive et se déroule de la manière suivante :

- + **3^e année** : 50% en entreprise / 50% à l'INSA Rennes
- + **4^e année** : 50% en entreprise / 50% à l'INSA Rennes
- + **5^e année** : 70% en entreprise / 30% à l'INSA Rennes

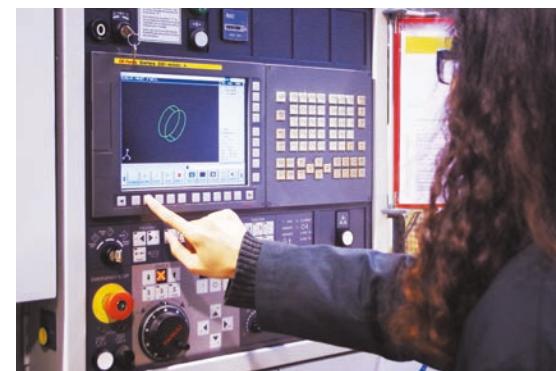
À la fin de la 4^e année, une mission de 12 à 14 semaines à l'étranger permet de développer une culture internationale. La dernière année est principalement consacrée à la réalisation d'un Projet de Fin d'Études dans l'entreprise d'accueil.

CONDITIONS D'ADMISSION

La spécialité Génie Mécanique et Automatique a une capacité d'accueil de 24 apprenti·es.

Peuvent postuler :

- + des candidat·es internes, c'est-à-dire des élèves-ingénieur·es ayant été en années 1 & 2 du cursus ingénieur·e INSA Rennes
- + des candidat·es externes, titulaires d'un Bac+2/3 scientifique ou technique (BUT2/3 GMP, GIM, SGM, MP, L2 ou L3, BTS ayant suivi une prépa ATS, CPGE,etc.)



Pour tous·tes les candidat·es, les conditions de recrutement suivantes s'appliquent :

- + être âgé·e de moins de 29 ans révolus à la date de signature du contrat d'apprentissage
- + être sélectionné·e à l'issue d'un entretien (jury d'enseignant·es et de professionnel·les)
- + signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise

L'inscription n'est définitivement validée qu'au moment de la signature du contrat d'apprentissage avec l'entreprise.

DEVENIR INGÉNIEUR·E PAR APPRENTISSAGE

- + un accompagnement individualisé
- + une pluridisciplinarité de la formation
- + une intégration progressive en entreprise

